

L'ACTION SOCIALE UN BIEN COMMUN

▲ La restauration *Un état des lieux, des revendications*

⇒ L'UNSA FASMI et le SNIPAT font le constat d'une couverture de Restaurants Administratifs et Restaurants Inter administratifs insuffisante sur le territoire national.

⇒ L'UNSA FASMI et le SNIPAT condamnent le fait que l'accès à certaines structures soit soumis au paiement de « droits d'entrée » parfois prohibitifs.

⇒ L'UNSA FASMI et le SNIPAT considèrent que la subvention interministérielle de participation au prix des repas est bien trop faible. L'UNSA FASMI et le SNIPAT demandent son augmentation ainsi que l'élévation du plafond indiciaire d'octroi.

⇒ Concernant les Espaces Sociaux de Restauration (ESR), l'UNSA FASMI et le SNIPAT demandent que les termes de la circulaire du 13 janvier 2017 qui fixent les conditions de création et de fonctionnement des espaces sociaux de restauration soient appliqués sur l'ensemble du territoire national.

⇒ Pour les sites du ministère de l'Intérieur sur lesquels il n'existe aucun dispositif de restauration, l'UNSA FASMI et le SNIPAT demandent que les agents concernés bénéficient de la délivrance de titres-restaurants.

⇒ L'UNSA FASMI et le SNIPAT militent pour la mise en œuvre généralisée de dispositifs complémentaires d'aide à la restauration pour les agents confrontés à des situations de grande précarité.

Dans ce cadre, l'UNSA FASMI et le SNIPAT ont participé aux travaux de la CNAS qui ont conduit à la mise en place d'un dispositif d'aide alimentaire d'urgence pour tous les agents du ministère de l'Intérieur. Ce dispositif généralisé à l'ensemble du territoire national, vient répondre à des situations exceptionnelles de précarité temporaire en permettant à un agent et à sa famille de satisfaire aux besoins alimentaires.

La solidarité active n'est pas un vain mot !



**Je vote et
Je fais voter** **UNSA**
Autonome et Indépendant

